

Aujourd'hui, nous avançons même l'époque de l'an dernier, pour donner le même avertissement ; et nous déclarons que ceux qui ne nous auront pas renvoyé notre gazette d'ici au 24<sup>ème</sup> numéro, seront regardés comme abonnés pour la quatrième année. De plus, ceux qui nous doivent une ou deux années ou plus, ne peuvent pas s'attendre que leur renvoi sera accepté, sans parfait paiement. Il ne faut pas oublier, non plus, que le postage doit être payé comme l'abonnement.

---

### Dixième entretien sur la Famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

*Second devoir.—Instruction.—Après la première communion.*

---

#### UN PÈRE A SES ENFANTS.

(Suite.)

Quoique nous ayons terminé, dans notre dernier numéro, les instructions d'un père à ses enfants qui avaient eu le bonheur de faire leur première communion, nous allons encore insister, aujourd'hui, sur la nécessité de l'instruction religieuse, puisqu'elle est la base sur laquelle repose le bonheur des individus, pendant cette vie, et durant toute l'éternité, et que d'elle dépend la paix des familles, la stabilité des sociétés.

En effet, si les parents dirigent vers l'amour du bien et de la vertu les inclinations naissantes de leurs jeunes enfants, s'ils leur inspirent de bonne heure, le plus grand respect pour les choses sacrées, pour les lieux saints, et une très grande soumission à tous leurs supérieurs, tant spirituels que temporels ; ces enfants marcheront d'un pas ferme dans les sentiers du devoir et de l'honneur, ils seront fils